



# SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES DOUANES CGT

Sections de Bayonne – Bordeaux – Midi-Pyrénées

## CTSD DU 30 SEPTEMBRE 2014

Étaient présents :

MM. L'HERMITTE, AUDOYNAUD, CARIOU, DECRESSAC, RICHARD; Mme GARRIGOU (secrétaire)  
puis Mme MARIE.

O.S : CFTD (3 : Titulaire + suppléant + expert) – CGT (4 : 3 titulaires + 1 suppléant siégeant avec  
voix délibérative) – UNSA (2 : suppléant siégeant avec voix délibérative + expert) – USD FO (2 : 1  
titulaire + 1 suppléant) – Solidaires (1 titulaire)

Secrétaire adjoint : CGT (Chr. LARROUDE)

A l'ouverture de la séance Solidaires interroge le Président sur le déroulement du CTSD du 16 septembre boycotté par les organisations syndicales. Le président ne nomme pas les participants à ce comité pour l'administration mais souligne que cette réunion a eu lieu dans son bureau.

Une [déclaration préalable intersyndicale](#) est lue successivement par un élu de chaque organisation syndicale.

### Point I

#### Approbation du procès-verbal du 18 février 2014

- Avis favorable des 5 OS.

#### Approbation du procès-verbal du 28 mai 2014

- Les 5 OS ne prennent pas part au vote car elles étaient absentes lors de cette séance.

#### Approbation du procès-verbal du 19 juin 2014

- Solidaires ne prend pas part au vote (absent lors du CTSD) ;
- Les autres OS approuvent le PV jusqu'au paragraphe mentionnant leur départ.

### Point II - Modification du régime horaire de la BSI de Cambo

La brigade, à part deux agents, souhaite passer à un régime horaire de 36h30 au lieu de 35h. La CGT demande qu'un point sur la situation soit fait dans moins d'un an. Le président demande au directeur de Bayonne de faire le bilan de cette mise en œuvre au CTSD de l'an prochain.

- Avis favorable des 5 OS

### Point III - Transformation de l'emploi d'EMCAE (anti-explosifs) à la BSI de Pau

Suite au refus de la DG de transformer ce poste en EMCAS (anti-stupéfiants), celui-ci sera transformé en emploi piéton.

La demande est faite par les OS d'implanter un EMCAT (anti-tabacs) comme il en existe à Roscoff, estimant que le secteur Pyrénéen est aussi sensible que le nord Finistère.

Le président n'est pas contre un examen de cette proposition mais fait part de ses contraintes budgétaires en précisant qu'une équipe maître-chien c'est un véhicule, une formation, un

chien, des soins donc un coût au-dessus des moyens alloués et que pour justifier ces moyens il lui faut des arguments :

- Proportion des contrôles sur le terrain
- Nombre et quantité des résultats avec les équipes actuelles.

Nous avons regretté qu'il n'y ait pas eu d'anticipation sur ce dossier car des crédits européens étaient disponibles à cet effet (récente enquête de la direction générale).

Nous demandons confirmation au président de sa décision de porter les effectifs de référence de la BSI de Pau en 2015 à 20 « piétons ». Il répond que ce sera en effet le cas pour les ER 2014 mais qu'il ne peut rien annoncer pour 2015...

Avant de passer au vote, la CGT demande un point sur la situation à la BSI d'Oloron, l'EMCAS n'étant pas remplacé, malgré son absence depuis plus d'un an. Le président est dans l'attente du renouvellement de l'incapacité d'exercer du maître-chien avant de demander son remplacement. Le président assure que la fermeture de ce poste n'est ni programmée ni souhaitée.

Les OS, analysant la mesure envisagée comme deux décisions distinctes, souhaitent effectuer deux votes sur ce point. Une suspension de séance est demandée.

L'intersyndicale propose au vote ces deux questions :

- Approuvez-vous la suppression du dernier EMCAE de l'interrégion implanté à Pau ?  
**Avis défavorable unanime**
- Approuvez-vous la création d'un emploi « non-spécialiste » à la BSI de Pau ?  
**Avis favorable unanime**

Le Président souhaite une formulation différente pour la deuxième question :

- Approuvez-vous la création d'un emploi non spécialiste suite à la suppression de l'EMCAE ?  
**Les OS ne prennent pas part au vote**

#### **Point IV - Evolution des services de la D.I**

Le procès-verbal du CHSCT 33 présenté au comité n'est qu'un projet. Il comporte de surcroît des inexactitudes importantes dans la retranscription des débats et des positionnements des OS. Les représentants du personnel en CTSD estiment qu'il ne peut pas leur être demandé de se prononcer sur des pièces non-probantes et sans avis clair du CHSCT.

Dans ce procès-verbal trois dossiers sont concernés – les fermetures des recettes locales de Cadillac, de Castillon et de la BSE du Verdon – mais les trois sites ont été regroupés dans une seule proposition de vote ce qui ne permet pas de connaître l'avis du CHSCT sur chacune de fermeture envisagée ni ses préconisations spécifiques... alors que le CHSCT a programmé une visite sur le site du Verdon pour évaluer les conséquences de la réorganisation projetée...

Le président souhaite une suspension de séance pour contacter le SG du Ministère.

A la reprise des débats à 14h, le président informe que la direction générale lui laissant toute latitude dans sa décision. Il propose de réexaminer les points 4-1, 4-2 et 4-4 ultérieurement lorsqu'on disposera du procès-verbal définitif du CHSCT 33.

#### **4-3 Fermeture de la recette locale de Puy L'Evêque**

Suite à l'avis défavorable du CHSCT 31, le président informe qu'un protocole a été signé avec la communauté de commune et le département du Lot afin qu'un local soit mis à disposition à Puy l'Evêque afin d'assurer des permanences, pour recevoir les viticulteurs en attendant la

dématérialisation des déclarations, une fois par semaine (le jeudi) à compter du 1<sup>er</sup> octobre et ½ journée (le mardi) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La CGT demande communication de l'avis de la commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics du Lot sur cette fermeture. M. Audounaud répond que le préfet et les élus locaux ont été informés mais que l'avis de cette commission n'a pas été sollicité.

La CGT demande que les temps de transport supplémentaires effectués par l'agente restructurée soient pris en compte dans son temps de travail, compte tenu de l'augmentation de la pénibilité et du risque routier générés par cette restructuration et cela tant que l'agente n'aura pas déménagé pour se rapprocher de sa nouvelle résidence administrative.

La CGT interroge également le président et le directeur régional sur les modalités prévues pour la receveuse locale lorsqu'elle fera les trajets toutes les semaines vers la permanence de Puy l'Evêque, en rappelant le caractère particulièrement accidenté de la route entre Cahors et Puy l'Evêque.

Les représentants de l'administration (DR, chef du PAE et DI) ont commencé par faire valoir que cette mutation intervenait à la demande de l'intéressée... Face à notre indignation (l'agente n'a jamais, par le passé, déposé de demande de mutation et ne le fait que parce que son service ferme), le directeur interrégional indique qu'une attention particulière sera accordée à la fatigue de l'agent et que des aménagements d'horaire pourront être mis en place si nécessaire. Il indique également que des mesures d'organisation seront prises afin de prévenir les RPS liés à des conflits inter-personnels.

La CGT profite de l'occasion pour demander que les agents ayant fait l'objet d'une restructuration fassent l'objet d'une surveillance médicale particulière. Cela peut très aisément se décider en accord avec le médecin de prévention et l'assistant de prévention dans le cadre de la mise à jour annuelle obligatoire des fiches de risques professionnels, les mobilités professionnelles non-choisies constituant par elles-mêmes un facteur aggravant des RPS.

- Approuvez-vous le projet de fermeture de la recette locale de Puy l'Evêque ?  
**Avis défavorable unanime**

## CHSRH

Chantal Marie, Administratrice du CSRH, est ensuite intervenue pour nous faire un point d'étape sur la situation concernant le basculement de la paye et l'état des troupes au sein de ce nouveau service.

Elle est revenue sur l'inquiétude des agents de ce service dont une grande partie a récemment retranscrit ce sentiment sur le registre hygiène et sécurité.

Pour Madame Marie, cette inquiétude est due à des difficultés techniques bien réelles mais aussi à une part d'angoisse lié à un processus nouveau.

La complexité du régime indemnitaire, l'interface avec Mathieu et Aladin expliqueraient une partie des difficultés.

Elle reconnaît que le RIG n'a pas fait l'objet d'un vade-mecum et que les solutions viendront « d'ailleurs ». Comprenez « des agents » : ça ressemble à du *lean management* même si on ne peut pas reprocher à Mme Marie de mouiller la chemise (réunion de pilotage tous les lundis, visioconférences avec toutes les DI). Mais pas plus que les agents qui n'étaient pas tous formés (c'est un euphémisme !) à un tel travail.

Dans ce contexte, on s'interroge sur l'utilité de l'étude ergonomique conduite récemment avec des fonds du CHSCT.

On nous parle même de Taylorisme sur le site du Bouscat : la DI en plein dans le progrès social et intellectuel !

Drôle de façon de travailler tout de même où l'on découvre le travail pendant qu'on le fait. À « J - 3 mois » du basculement de la paye, on a tous envie de remplir le registre H&S avec les agents du CSRH...

Un test va être réalisé sur la paye de novembre, un mois avant le basculement qui aura lieu au premier janvier.

Pour l'instant, Mme Marie ne prévoit aucun report de la date de basculement ni d'ailleurs de report de la date limite pour prendre leurs congés pour les agents du CSRH, ce souhait ne lui ayant pas été signalé (comme quoi nous n'avons pas les mêmes sources).

Pour le Président, le risque de connaître un scénario à la LOUVOIS (le logiciel qui gère la paye des personnels de la Défense et qui a connu des bugs dramatiques et des mois sans paye) est exclu : on n'a vraiment pas envie de le contredire !

Même si les problèmes concernant l'environnement de travail sont moins prégnants que ceux liés à l'organisation du travail, nous noterons qu'il aura fallu une intervention énergique du CHSCT33 pour que les cartons qui encombraient le site de la rue Bourbon soient déménagés au centre d'archivage du Bouscat.

En tout cas, M. Lhermitte a été clair, faire venir au tableau de mutation des agents pour un tel travail est un facteur de RPS : il aurait préféré un recrutement sur profil, on ne l'y reprendra plus !

Bref, c'était vraiment un dossier bien préparé !

## Questions diverses

### Projets bayonnais

A signaler que pour les deux projets qu'il a présentés (cf. ci-dessous), le DR de Bayonne a utilisé les fiches d'impact préconisées pour évaluer si le CHSCT compétent devait être consulté ou simplement informé. Une avancée qui a mis du temps à se mettre en place mais qui est un gage de bonnes pratiques.

En l'occurrence, les deux projets ont fait l'objet d'une simple information en CHSCT après analyse de leur impact respectif ce qui n'est pas tout à fait l'esprit de la fiche qui doit permettre de débattre en séance du sort à réserver au projet (saisine du CHSCT pour avis ou non).

- Transfert de la division des douanes de Bayonne basée actuellement aux allées Marines vers le siège de la Direction Régionale :

Dans ce jeu de chaises musicales qui sera le perdant ?

En tout cas ce qui est sûr et déjà acté pour la direction c'est la suppression d'un emploi à la division de Bayonne : quid de la charge de travail qui *a priori* reste la même ? La question reste entière...

Apparemment, les TSI subiraient le même sort à court terme que la division (gare à ne pas perdre des plumes au passage !) mais pour le SRE la direction n'a pas dévoilé son jeu et la question (sensible !) reste en suspens. Rien de bien réjouissant à n'en pas douter

tant le cas semble avoir été étudié sérieusement : on sentait que M. Decressac avait quelque-chose à nous dire !

- Transfert de la gestion des marchandises saisies de la recette régionale de Bayonne au siège de la direction régionale (service du contentieux) :

Pour la direction, ce transfert est justifié par le fait que cette gestion n'est plus une mission comptable et qu'il permettra d'améliorer la chaîne de traitement des dossiers contentieux par un seul et même service placé sous l'autorité du DR. Il s'accompagne de la mise à disposition de l'agent compétent de la RR.

A l'occasion de ces deux points d'information, les représentants des personnels ont rappelé au Président l'obligation de transmettre au CTSD les PV des CHSCT concernés ce qui n'avait pas été fait au cas présent.

Il faudra être également attentif au contenu des fiches d'impact justifiant ou non la consultation des CHSCT car celle concernant le transfert des marchandises saisies comprenait une erreur manifeste concernant l'évolution effective de la chaîne hiérarchique.

### **L'épineux dossier des tickets restaurants à Bordeaux**

Alertés par des agents de la TSI et du STA, nous avons relayé la demande des services installés rue Bourbon qui souhaitent bénéficier des tickets restaurant au motif, légitime, qu'aucun site de restauration collective subventionné ne se trouve à proximité.

Deux demandes en ce sens ont été adressées au DI par les agents de la TSI et du service des pensions installé rue Bourbon. La première demande datant un peu (... 26 mai 2014, quand même !), nous avons interrogé le Président sur les suites qu'il comptait y donner.

Celui-ci nous a d'abord rappelé que s'il voulait bien transmettre ces demandes, il n'était pas compétent pour décider puisque les dispositions concernées sont gérées par le secrétariat général du Ministère.

Le Président s'est alors lancé dans une présentation des différentes situations bordelaises eu égard aux tickets restaurants (TR) et à la carte de cantine sur les sites du cours de Tournon (SRE, Service des tabacs, prévention), de la rue Lafaurie Montbadon (RR), de la rue Bourbon (TSI, STA, CSRH) et de l'hôtel des douanes.

La situation nous laisse perplexe : le DI avance à pas feutrés avec la crainte de voir les TR et les cartes subventionnées dont bénéficient les agents sur certains sites remis en question si on soutient favorablement la demande des agents de la rue Bourbon. Quel rapport ? Le Président cherche-t-il à noyer le poisson ?

Ce qui est sûr c'est qu'il est embarrassé par une situation alambiquée dont il a hérité et qu'il ne maîtrise pas.

En ce qui nous concerne, nous suivrons ce dossier de près avec pour seuls critères d'action le respect des dispositions réglementaires et l'intérêt des agents... mais pour concilier les deux sans léser personne le directeur aura besoin d'un balancier de funambule.

### **Arcachon**

Le Président est resté silencieux (et pour cause : les discussions sont en cours à Bercy) s'agissant de l'avenir du service de la navigation d'Arcachon qui pourrait faire les frais d'une nouvelle concentration d'activité et d'une compétition avec La Rochelle : une pensée pour les

collègues de la jauge qui – après avoir été dépossédé brutalement de leur savoir-faire et pour deux d’entre eux mutés à Arcachon – risquent de subir les affres d’une nouvelle réorganisation.

Qu’on ne s’étonne pas du ressentiment des collègues concernés !

### **Cellule régionale des tabacs**

Toujours amputée de sa composante « Dordogne », le Président a annoncé un CTSD sur la question pour le 1er semestre 2015.

### ***D’autres sujets qui fâchent ont été abordés...***

**Le local syndical à l’hôtel des douanes** et la possibilité non encore explorée des appartements des directeurs,

**La gestion de la réalisation des contrôles DEB dans les DR** – un bel exemple de je-m’en-foutisme managérial – ou **l’évaluation de la centralisation de certains missions fiscales** – le DI n’est pas certain de disposer des statistiques qui permettraient cette évaluation...

Enfin, le Président a fait un point sur l’expérimentation **CODEX** (ex-CLI) qui a toutes les chances d’aboutir. L’objectif du DI est de pérenniser les 15 emplois actuels. Le DR demande que ce service soit calibré à 18 (on aimerait qu’il dise la même chose pour son service d’enquête par exemple !) ce que n’exclut pas le DI mais à condition que l’effectif supplémentaire ne soit plus prélevé dans la DI... Il va donc redemander un abondement en effectifs à la DG pour ce service.

Mais au fait, pourquoi 15 ou 18 et pourquoi pas 21 ou 36 si le nombre d’agents doit être un multiple de 3 ? Vous l’aurez compris : l’adéquation des effectifs avec la charge de travail et les missions obéit, à la direction de Bordeaux, à des règles très précises... mais ésotériques !

Quant à la brigade de Bassens qui a fait les frais de cette expérimentation, des Paris-Spécial ont été demandés...

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :  
Agnès Ragaru (06.64.55.03.08) – Christophe Larroudé (06.72.52.70.11)  
Christine Hullin (09.70.27.59.14) – Didier Gauffre

